

Jeudi 26 mai 2022

***Le nouveau diagnostic sous l'article 31 LATMP :
Erreur médicale ou non ?***

Présenté par : Me Priscilla Boisier

Objectifs d'apprentissage

Au terme de cette présentation, le participant sera en mesure :

- d'identifier le cadre médico-légal entourant l'application de l'article 31, avec des exemples concrets psychiques et physiques ;
- d'identifier des pistes de solutions pour la rédaction des rapports en lien avec les questions des mandants.